

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du mercredi **10 septembre 2025 à 16 h 00** au Centre communautaire de Saint-Charles-de-Bourget, à laquelle étaient présents :

M.	Marc Lavoie, conseiller	Maire
M.	Michel Néron, conseiller	Siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	Siège 3
M ^{me}	Janye Tremblay, conseillère	Siège 4
M ^{me}	Sophie Tremblay, conseillère	Siège 5
M ^{me}	Sylvie Brassard, conseillère	Siège 6
M ^{me} Myrianne Bouchard, Greffière-trésorière		

À 16 h 40, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Citoyens présents à la séance : 6

ORDRE DU JOUR

1. AVIS DE CONVOCATION;
2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°438.25 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE;
4. ~~PROJETS À VENIR PROGRAMME PSPS;~~
5. PROGRAMME DE DONS ET COMMANDITES DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY- ENVELOPPE MUNICIPALE;
6. CONDITIONS SALARIALES DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE;
7. PÉRIODE DE QUESTIONS;
8. LEVÉE DE LA SÉANCE.

1. AVIS DE CONVOCATION

RÉSOLUTION N°301.25

CONSIDÉRANT les articles 152 à 158 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Greffière-trésorière déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation, qui a bel et bien été notifié, doit être mentionné au procès-verbal;

POUR CES RAISONS,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget déclare que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

**2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION N°302.25**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire en y retirant le point suivant :

Retrait: 4. PROJETS À VENIR – PROGRAMME PSPS;

**3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°438.25
CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE**

M^{me} Janye Tremblay, conseillère, donne avis de motion à l'effet, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement n°438.25 concernant les limites de vitesse sur les chemins municipaux;

Conformément à la Loi, la conseillère dépose également le projet de règlement n°438.25 lors de la présente séance.

**4. PROGRAMME DE DONS ET COMMANDITES DE LA MRC DU
FJORD-DU-SAGUENAY - ENVELOPPE MUNICIPALE
RÉSOLUTION N°303.25**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Municipalité à présenter une demande au Programme de dons et commandites (enveloppe municipale) de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour son activité spectacle le soir de l'Halloween avec le Burma Street Band;

QUE le montant demandé à la MRC est de 2 000 \$;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise Mme Virginie Tanguay, Coordonnatrice des loisirs et du développement municipal, à signer tout document relatif à ladite demande.

**5. CONDITIONS SALARIALES DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE;
RÉSOLUTION N°304.25**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise l'ajustement salarial de l'inspectrice municipale, lequel sera effectif rétroactivement à compter de la date de fin de son contrat, soit le 21 février 2025.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 16 h 50 et s'est terminée à 16 h 55.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 16 h55.

M. Marc Lavoie
Maire

M^{me} Myrienne Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière